

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

VENTE TERRAIN D'AISSANCE A
MONSIEUR REBOULET –
VALIDATION DU PLAN DE BORNAGE

N° 20240704-01

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14
Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la cession de terrain
d'aisance, situé 3 Rue de la Joulevette, à Monsieur REBOULET Benjamin,
celui-ci a été délimité par un géomètre, d'une superficie de 2 ares 74 ca,
cadastré 337 ZE 105.

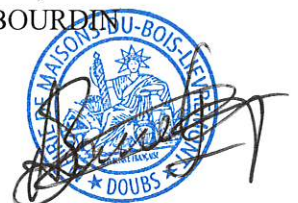
Il convient de valider ce plan de bornage.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le plan de bornage du Géomètre Thomas Petite dressé le 27
juin 2024 ;
- DECIDE de céder le terrain, cadastré 337 ZE n°105, d'une superficie
de 3 ares 74 ca, situé 3 rue de la Joulevette, à Monsieur REBOULET
Benjamin, au prix du terrain d'aisance, 40€/m², soit pour un montant
de 14 960.00 € ;
- PRECISE qu'aucune construction de quelque nature que ce soit ne
sera autorisée sur ce terrain, qui est vendu à usage d'aisances ;
- PRECISE que les réseaux secs et humides doivent être en limite de
propriété ;
- DECIDE que les frais de bornages et frais notariés seront à la charge
du pétitionnaire ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la
conclusion de cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

DETERMINATION DU NOM DE LA RUE
DU LOTISSEMENT DU PACOT ET DES
NUMEROS DE RUE

N° 20240704-02

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

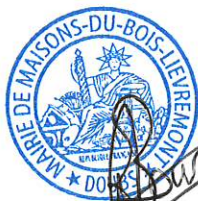
que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création du nouveau
Lotissement du Pacot, il convient de décider d'un nom pour la rue qui
desservira les futures habitations.

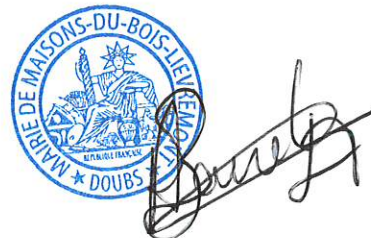
L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de nommer la rue qui desservira le lotissement du Pacot :
« Rue du Pacot »
- DECIDE d'attribuer les numéros suivants :
 - o Lot 1 : n°2
 - o Lot 2 : n°4 A et 4 B
 - o Lot 3 : n°6

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

MISE EN SECURITE CAPTAGE D'EAU
DE LA SEIGNETTE ET RESERVOIR DE
LA MAIRIE – DEMANDE DE
SUBVENTION

N° 20240704-03

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14
Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de mise en sécurité
du Captage d'eau de la Seignette et du Réservoir situé à côté de la Mairie, la
Commune peut prétendre à des subventions du Département et de l'Agence
de l'Eau.

Il convient donc de valider le plan de financement suivant :

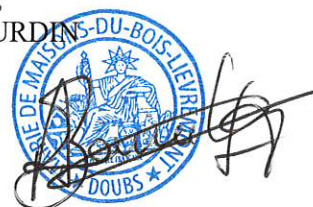
<u>Montant des Travaux</u> =	21 005.00 €
<u>Plan de financement</u> :	
- Subvention Département – 25 % :	5 251.25 €
- Subvention Agence de l'Eau – 25 % :	5 251.25 €
- Part résiduelle prise en charge par la Commune :	10 502.50 €

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à réaliser et à financer ce projet selon le plan de
financement présenté plus haut ;
- SOLLICITE le soutien financier du Département et de l'Agence de
l'Eau ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à la constitution
des dossiers de demande d'aides ;
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant
intervention de la décision de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS
RUE DE LA GARE – ATTRIBUTION
FONDS DE CONCOURS DE
TRANSITION ECOLOGIQUE –
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MONTBENOIT

N° 20240704-04

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14
Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'enfouissement
des réseaux secs Rue de la Gare, le Commune peut prétendre à l'attribution
d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes, au titre
de projet visant à la Transition écologique dans le cadre des Actions de
Développement local et de valorisation du Cadre de Vie.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SOLLICITE le soutien financier de la Communauté de Communes
par l'octroi d'un fonds de concours de 15 000 € ;
- VALIDE le plan de financement ci-dessous :
 - o Montant des travaux TTC : 105 625.00 €
 - o Aides du SYDED : 39 725.00 €
 - o Fonds de concours de la C.C.M. : 15 000.00 €
 - o Part résiduelle prise en charge par la Commune : 50 900.00 €
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'attribution du
fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

ADOPTION DES MODIFICATIONS
STATUTAIRES RELATIVES AU
CHANGEMENT DE DENOMINATION DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

N° 20240704-05

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12

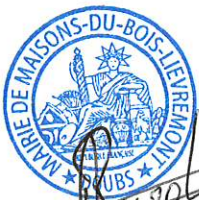
Procuration : 2

Exclu : 0

Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Le maire expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L 5211.5, L5211-17, L 5211-30 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation
Territoriale de la République dite Loi NOTRe ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 13 mai 2024,
proposant la modification de la dénomination de notre EPCI au profit de
Communauté de Communes Entre Doubs et Loue ;

Vu le courrier de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de
Montbenoit du 07 juin 2024, procédant à notification de la dite délibération ;

Considérant que les Conseils municipaux des Communes membres doivent
se prononcer à la majorité qualifiée sur cette modification statutaire dans un
délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la présente
délibération ;

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification des Statuts et notamment l'article 2,
actant le changement de la Dénomination de l'EPCI :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DOUBS ET LOUE

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

OBJET

EMBAUCHE D'UNE APPRENTIE A
L'ECOLE

N° 20240704-06

du 04/07/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 09/07/2024

que la convocation du conseil avait été faite le
27/06/2024

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 2
Exclu : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr
FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme
BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian,
Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien,
Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc) et Mr
PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis)

Secrétaire de séance : Mr POURCHET Emmanuel

Monsieur le Maire explique que Melle JORGE Flora a fait une demande en
Mairie pour l'embauche en contrat d'apprentissage à l'Ecole, pour sa 2^{ème}
année de Capa Savpver.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE l'embauche d'une apprentie à l'Ecole à partir du 1^{er}
septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 ;
- DECIDE de prendre à sa charge les frais de formation pour un montant
de 6 588.00 € ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apprentissage.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

